

-
XXIII^e Congrès de l'AFDP

Les transformations de la preuve pénale

les 9 et 10 novembre 2017
à l'Université Paris Nanterre
et à la Chambre criminelle
de la Cour de cassation

*sous la direction scientifique de Pascal Beauvais
et Raphaële Parizot, professeurs à l'Université Paris Nanterre*

Informations, programme et inscription :
bit.ly/2xm9dL4

bit.ly/2xm9dL4



Jeudi 9 novembre 2017

Université Paris Nanterre, amphithéâtre, bâtiment Max Weber

9h00 Accueil des participants

9h15 Discours d'accueil

Jean-François Baladé, *président de l'Université Paris Nanterre* et Yvonne Muller, *co-directrice du centre de droit pénal et de criminologie*

9h30 Allocutions d'ouverture

Jean-Paul Céré, *président de l'AFDP* et John Vervaele, *président de l'Association internationale de droit pénal*

9h45 Propos introductifs

Pascal Beauvais et Raphaële Parizot, *professeurs à l'Université Paris Nanterre*

10h00 - 13h00 1re session – Les sens de la preuve

Sous la présidence de Jacques Buisson, *conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation, président honoraire de l'AFDP*

10h00 Preuve et vérité

Xavier Pin, *professeur à l'Université Jean Moulin, Lyon III*

10h20 Preuve et histoire

Amane Gogorza, *maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole*

10h40 Preuve et légalité

Marc Touillier, *maître de conférences à l'Université Paris Nanterre*

11h00 Débats et pause

11h30 Preuve et expertise

Cédric Ribeyre, *professeur à l'Université de Grenoble* et Daniel Zagury, *expert psychiatre*

12h00 Table ronde - Preuve et jugement

Table ronde animée par Vincent Sizaïre, *magistrat, maître de conférences associé à l'Université Paris Nanterre avec Louis Boré, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation; Dominique Coujard, ancien président de Cour d'assises; Laurence Leturmy, professeur à l'Université de Poitiers; Sébastien Schapira, avocat à la cour*

12h45 Débats

13h00 Déjeuner libre

14h20 - 17h00 2e session – Les progrès de la preuve?

Sous la présidence de Jean Pradel, *professeur émérite de l'Université de Poitiers, président honoraire de l'AFDP*

14h20 La preuve technique et scientifique

Frédéric Dupuch, *chef du service central de la police technique et scientifique*

14h40 Table ronde - La preuve génétique

Table ronde autour de plusieurs projets de recherche (FITEGE...) animée par Florence Bellivier, *professeur à l'Université Paris Nanterre avec Christine Noiville, directrice de recherches au CNRS; Mathieu Martinelle, doctorant à l'Université de Lorraine; Elsa Supiot, maître de conférences à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1); Joëlle Vailly, directrice de recherche au CNRS*

15h30 Débats et pause

16h00 La preuve privée

Céline Chassang, *maître de conférences à l'Université Paris Nanterre*

16h20 La preuve numérique

Par les jeunes pénalistes

16h40 Débats et pause

17h00 Remise du prix Émile Garçon - Assemblée générale de l'AFDP

20h30 Dîner de gala

Vendredi 10 novembre 2017

Chambre criminelle de la Cour de cassation

9h30 - 12h45 3e session – Les glissements de la preuve

Sous la présidence de Christophe Soulard, *président de la chambre criminelle de la Cour de cassation*

9h30 Du renseignement à la preuve pénale

Édouard Verny, *professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas*

9h50 De la preuve administrative à la preuve pénale

Haritini Matsopoulou, *professeur à l'Université Paris-Sud*

10h10 De la preuve pénale à la preuve civile

Jean-Christophe Saint-Pau, *professeur à l'Université de Bordeaux*

10h30 Débats et pause

11h00 De la preuve étrangère à la preuve française

Mathieu Jacquelin, *maître de conférences à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)*

11h20 L'obtention de la preuve dans l'entreprise – coopération à la recherche des preuves dans un cadre négocié (perspectives après la loi Sapin 2 - les enseignements de l'étranger)

Table ronde animée par Juliette Tricot, *maître de conférences à l'Université Paris Nanterre* avec Charles-Henri Boeringer, *avocat à la cour*; Luca Lupária, *professeur à l'Università Roma Tre*; Benjamin Vogel, *chercheur au Max Planck Institute de Freiburg*

12h20 Débats

12h45 Déjeuner libre

14h30-17h30 4e session – La fin de la preuve?

Sous la présidence de François Cordier, *premier avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation*

14h30 La preuve renversée : l'explosion des présomptions

Audrey Darsonville, *professeur à l'Université de Lille 2*

14h50 La preuve remise: le développement de la justice pénale négociée

Jean-Baptiste Perrier, *professeur à l'Université d'Aix-Marseille*

15h10 La preuve inutile? Le cas des contraventions

Jacques-Henri Robert, *professeur émérite de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas*

15h30 Débats et pause

16h00 La preuve dénaturée : prouver la dangerosité? De la preuve d'un acte passé à la preuve d'un acte futur?

Julie Alix, *professeur à l'Université de Lille 2* et Olivier Cahn, *maître de conférences à l'Université de Cergy-Pontoise*

16h30 L'avenir de la preuve et les garanties fondamentales du justiciable

Pierre-Jérôme Delage, *maître de conférences à l'Université de Caen*

16h50 Débats

17h10 Rapport conclusif

Étienne Vergès, *professeur à l'Université de Grenoble*

17h30 Fin du colloque